

ASSURANCE VEHICULES DE PRESTIGE

A qui s'adresse cette assurance ?

Aux propriétaires de véhicules haut de gamme, quels que soient la marque ou le modèle de leur véhicule.



CONDITIONS DE SOUSCRIPTION :

- Valeur du véhicule : + de 50000€ (Valeur à neuf)
- Age conducteurs : + 25 ans
- Origine Permis : Union européenne + Pays qui ont un accord de réciprocité avec la France
- Origine Carte grise : France + Monaco
- CRM : inférieur à 0,85
- Sinistres : pas plus de 2 sinistres matériels non responsables ou 1 matériel responsable
- Système de repérage à distance obligatoire pour les véhicules de + de 100000€

AVANTAGES :

- Tarifiez sur la valeur vénale lorsque le véhicule a plus de 2 ans et faites baisser significativement le montant de la prime
- Modifiez le niveau de franchise et ajustez les différentes garanties pour coller au plus près des attentes de vos clients

